

entre le gouverneur en conseil et Petro-Canada, le sénateur Murray a d'autres questions à poser, je tenterai volontiers d'y répondre.

L'honorable Lowell Murray: On s'habitue à recevoir les réponses instinctives des gros malins qui conseillent le ministre au sujet des questions qu'on lui pose au Sénat. On comprend moins la tendance du ministre à débiter machinalement ces réponses-là.

J'avais posé une question au ministre, que le sénateur Smith a ensuite répétée, pour savoir si le gouverneur général en conseil avait approuvé le marché intervenu entre Petro-Canada et BP Canada. Il n'avait qu'à répondre oui ou non.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je donnerais ce genre de réponse au sénateur Murray si seulement il pouvait se contenir un peu et la formuler en ces termes. Malheureusement, il ne l'a pas fait. S'il veut nuancer sa question avec des «si oui» et des «si non», il faut alors lui donner des réponses précises.

Le sénateur Flynn: Mais vous n'avez pas été précis.

Le sénateur Olson: J'ai été très précis puisque je lui ai donné la liste des articles qu'il peut lire au sujet de la relation juridique entre le gouverneur en conseil et Petro-Canada.

Le sénateur Flynn: Mais vous n'avez pas répondu à la question.

Le sénateur Olson: C'est peut-être ma réaction à ses remarques sur les «gros malins». Je regrette que le sénateur Murray en soit victime, mais s'il pose des questions qui exigent des réponses précises et pertinentes, il doit s'attendre à des réponses précises et pertinentes.

Le sénateur Flynn: Rien ne nous garantit que vous en donnerez.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

QUEBECAIR—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question qu'a posée le sénateur Tremblay le 25 novembre pour obtenir des éclaircissements sur la proposition faite par le ministre des Transports au gouvernement du Québec.

Honorables sénateurs, le ministre des Transports a adressé jeudi dernier un télex supplémentaire à M. Michel Clair, ministre des Transports du Québec, pour lui fournir l'éclaircissement que ce dernier avait demandé.

J'aimerais incorporer ce télex dans le cadre de ma réponse, car il éclaire bien des zones grises auxquelles le sénateur Tremblay avait fait allusion dans sa question.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(*Le télex suit:*)

Le 25 novembre 1982

TELEX—ENVOI IMMÉDIAT

L'honorable Michel Clair
Ministre des Transports
Gouvernement du Québec

Édifice du Parlement

Québec (Québec)

Pour donner suite à notre conversation téléphonique de mardi, je veux réitérer ma position sur quelques éléments de mon offre concernant la création de Quebecair 2.

Le nouveau transporteur serait responsable d'un réseau comportant aussi bien des services par jets que par appareils à hélices. Mon télex du 22 novembre faisait état de la nécessité de réaménager certaines routes intraprovinciales. Comme je l'ai précisé publiquement par la suite, ce réaménagement s'appliquerait aux routes desservies par Air Canada. C'est d'ailleurs pourquoi j'insistais sur l'importance du rôle d'Air Canada, particulièrement dans la création du nouveau transporteur et la gestion de sa phase de démarrage. Sans quoi nous n'aurions peut-être pas l'approbation des changements par les communautés locales affectées.

Pour répondre à vos préoccupations au sujet de cette participation, je précise qu'Air Canada n'entend pas éliminer l'administration en place à Quebecair. On envisage plutôt d'y joindre quelques gestionnaires d'Air Canada.

Vous me demandiez par ailleurs si j'acceptais de considérer une réorganisation de la société actuelle plutôt que la formation d'une nouvelle société. Vous soutenez que cette réorganisation pourrait se faire sans encourir des contraintes financières et opérationnelles compromettant la viabilité de l'entreprise. Selon moi, cette perspective est irréaliste lorsqu'on considère l'importance des dettes et obligations de Quebecair. Vous avez indiqué que votre gouvernement avait déjà engagé \$28 millions dans Quebecair, ce qui me convainc encore plus que le sauvetage de Quebecair dans sa forme actuelle n'est pas possible.

Jean-Luc Pepin
Ministre des Transports

LE TARIF DES DOUANES

BILL MODIFICATIF—2^e LECTURE

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mardi 23 novembre, de la motion du sénateur Barrow: Que le bill C-90, tendant à modifier le Tarif des douanes et à abroger certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à remercier le sénateur Barrow de l'explication qu'il a donnée lorsqu'il a proposé la motion tendant à la deuxième lecture de ce projet de loi. Dans le cours de ses observations, il a rappelé les grandes lignes du projet de loi, à savoir: une classification non tarifaire, le tarif de préférence général, les dispositions concernant les appareils conçus pour les handicapés, la réduction ou la suppression des droits sur les produits utilisés par les dentistes ou les laboratoires dentaires, les dispositions concernant la conversion au système métrique, et l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.